

**PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2023 à 20H00**

---

**Convocation du 30 janvier 2023**

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2022
- Demande de subvention Garde particulier
- Débat d'orientations budgétaires
- Produit des amendes de police
- Projet éolien
- Questions diverses

Le six février deux mil vingt-trois à 20H00 heures, le conseil municipal de la commune de TOURNON-SAINT-PIERRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie de TOURNON-SAINT-PIERRE

**Présents :** Mme THIBAUT Nicole, M. HAQUETTE Stéphane, Mme BRAULT Marie-Françoise, M. JARDIN Lilian, Mme GADOIS-BRAULT Laëtitia, Mme MICHAUX Marie-Joëlle, Mme FORTIN-BREMAUD Isabelle, M. CHAMPION Emmanuel, M. MICHON Emmanuel, M. VAN INGEN Freddy.

**Absents excusés :** M. PENEVERE Jérôme

**Secrétaire de séance :** Mme MICHAUX Marie-Joëlle

Le quorum étant atteint, Madame Le maire ouvre la séance.

**I APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 DECEMBRE 2022**

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

**II SUBVENTIONS (7-5) DÉLIBÉRATION 2023-001 SUBVENTION GARDE PARTICULIER**

Madame Le Maire donne lecture du courrier de M. Bernard LERAT, Président de l'Association Des Gardes-Chasse Particuliers d'Indre et Loire (A.D.G.C.P 37).

M. LERAT est chargé d'organiser la tenue du congrès national qui aura lieu les 19 et 20 mai 2023 à Chinon. Il sollicite donc la commune pour l'attribution d'une subvention, afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

Depuis 2019, M. LERAT intervient en tant que garde particulier et du domaine public, sur le territoire communal, par conséquent le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'octroyer à l'A.D.G.C.P 37 une subvention de 100 euros pour l'organisation du congrès national des gardes particuliers.

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**III DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Pour rappel, selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Madame Le Maire propose de définir les différents besoins, qui serviront de base à la préparation du budget 2023, une fois chiffrés.

### SÉCURITÉ INCENDIE

▶ Il est prévu l'installation d'une bache incendie à Launay sous réserve de l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2023. Des devis pour la citerne incendie et le terrassement ont été établis.

### VOIRIE

▶ Route de La Marne et route de Vannes : Les travaux prévus l'an dernier n'ont pu être réalisés.

M. Jardin est chargé de faire réactualiser les devis.

▶ Rue des Cyclamens : Reprofilage de voirie et pose de bordures avec stationnement. M. JARDIN est chargé de faire chiffrer le montant des travaux.

### SIGNALÉTIQUE

▶ Rue du 8 mai : Il avait été évoqué l'installation de miroirs, mais après renseignements, cette solution n'est pas judicieuse sécuritairement.

### MATÉRIEL TECHNIQUE

▶ Epareuse : L'entreprise qui intervient sur la commune pour le broyage donne entière satisfaction. Pour cette année encore, il est préférable de ne pas investir dans du nouveau matériel et de continuer à faire appel à un prestataire de service.

### BATIMENTS COMMUNAUX

▶ Extension de la salle des fêtes avec liaison avec la salle des associations et remplacement de la VMC.

### **IV DEMANDE DE SUBVENTION PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Les projets évoqués dans le débat d'orientations budgétaires ne rentrant pas dans les critères d'attribution du produit des amendes de police, aucun dossier ne sera déposé auprès du département pour l'année 2023.

### **V PROJET ÉOLIEN**

Madame Le Maire souhaite échanger sur le sujet éolien, suite à la permanence du développeur P & T Technologie qui a eu lieu le 12 janvier dernier, à la salle des fêtes. Elle précise que les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés directement par le développeur.

A ce jour aucune délibération n'a été prise sur l'éolien, ni aucun engagement avec la société P & T Technologie.

Il en est de même concernant le projet agrivoltaïque situé à proximité de La Bagonne.

Afin que les informations sur ces deux projets soient transparentes, Madame Le Maire propose au conseil municipal d'organiser une rencontre avec P & T Technologie pour l'éolien et avec Eolfi pour l'agrivoltaïque. Une association opposée à ces deux projets sera également conviée.

### **VI QUESTIONS DIVERSES**

#### 1°) CAMÉRAS ET DOMAINE PUBLIC

Il est signalé que des caméras de surveillance privées, à La Guilloterie, capturent des images de la voie publique. Il est rappelé que les particuliers ne peuvent filmer que **l'intérieur de leur propriété**. Madame Le Maire est chargée de faire un signalement à La Gendarmerie, un rappel ayant déjà été fait au propriétaire en 2021.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H47**